

## GUIDE POUR L'ÉLABORATION DU DÉPÔT DE SUJET

3074/2036 - MAÎTRISE EN LETTRES AVEC MÉMOIRE EN RECHERCHE-CRÉATION

### 1. OBJECTIF GÉNÉRAL

Le dépôt du sujet est constitué par la présentation du projet de recherche-crédation dans lequel sont exposés la problématique, les objectifs poursuivis, les approches théoriques et méthodologiques sollicitées, un plan provisoire, un échéancier et une bibliographie.

### 2. CALENDRIER

Le dépôt doit être élaboré sous la supervision de la direction de recherche. Le calendrier des rencontres est déterminé conjointement entre la direction de recherche et l'étudiante ou l'étudiant.

La direction de recherche doit accepter le projet avant que celui-ci soit déposé formellement puis évalué par un comité professoral. Le dépôt, sous forme électronique (dir.cycles.sup.lettres@uqtr.ca), devra être effectué **au plus tard le dernier jour de la session**.

- ⇒ Inscrivez dans le nom de fichier « Nom\_Dépôt de sujet ».
- ⇒ Vous devez avoir remis, dix jours avant la fin de la session, votre [Plan global d'études](#) et votre [Choix de sujet](#).

### 3. PRÉSENTATION ET CONTENU

Le projet doit compter environ **15 pages** et respecter les règles du [Guide de présentation des travaux](#) de la section (hormis pour les marges qui sont de 2,5 cm partout).

- ⇒ Vous devez utiliser l'interligne simple pour la Page de titre, la Table des matières, l'Échéancier et les Orientations bibliographiques.

L'enjeu du dépôt de sujet est de présenter le volet recherche du mémoire, le volet création, ainsi que le lien entre les deux. Il est aussi possible d'ajouter des extraits du texte de création en élaboration. Le plan des trois premières sections (en chiffres romains) présenté ci-dessous peut être adapté. Il est notamment possible :

- ⇒ de présenter ces trois sections dans un autre ordre ;
- ⇒ de présenter le lien entre la création et la recherche au sein de la section dédiée à la recherche (ou de celle dédiée à la création) ;
- ⇒ de présenter conjointement les deux volets et leur lien au sein de trois grandes sections thématiques (I. Présentation des sujets, II. Objectifs, III. Approches théorique et méthodologique).

## **PAGE DE TITRE**

Voir le *Guide de présentation des travaux*.

La page doit contenir le titre du projet de recherche et le titre du projet de création.

## **I. PARTIE RECHERCHE**

### **1. Présentation du sujet de la recherche**

Présenter et justifier le corpus ainsi que la problématique, en prenant soin de constituer un état présent de la recherche sur les différentes dimensions abordées.

### **2. Objectifs de la recherche**

Présenter brièvement les principaux objectifs qui sous-tendent le volet recherche.

### **3. Approches théorique et méthodologique**

Établir le cadre théorique d'interprétation (perspective critique, concepts clés) qui fonde la démarche et décrire la méthodologie choisie (y compris les étapes).

## **II. PARTIE CRÉATION**

### **1. Présentation du sujet de la création**

Présenter le projet d'écriture.

### **2. Objectifs de la création**

Présenter brièvement les principaux objectifs qui sous-tendent le volet création.

### **3. Méthodologie**

S'il y a lieu, décrire les étapes du travail, la méthode d'écriture, la démarche.

## **III. LIEN ENTRE LES PARTIES RECHERCHE ET CRÉATION**

Expliquer le lien entre le projet d'écriture et la partie réflexive du mémoire.

## **IV. TABLE DES MATIÈRES**

Établir une table des matières provisoire des deux parties et des chapitres du mémoire.

## **V. ÉCHÉANCIER**

Échéances prévues pour la recherche et pour la rédaction des chapitres.

- ⇒ Si la scolarité n'est pas complétée, inscrire la répartition des cours à suivre.
- ⇒ Indiquer la date prévue du dépôt initial du mémoire.
- ⇒ L'étudiante ou l'étudiant à temps plein dispose de 9 sessions pour faire son dépôt initial et l'étudiante ou l'étudiant à temps partiel, de 15 sessions.

## **VI. ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**

Indiquer les ouvrages cités et les principaux ouvrages qui constituent le point de départ de la recherche. Voir le *Guide de présentation des travaux*.

### **4. ÉVALUATION**

Le comité d'évaluation peut attribuer la note « S » pour succès ou la note « E » pour échec. Il remet un bref rapport. L'étudiante ou l'étudiant qui reçoit la note « E » pourra déposer à nouveau son projet la session suivante, en s'appuyant sur les remarques du comité. Un second dépôt insatisfaisant entraîne l'exclusion du programme, sans droit de reprise.